

En partenariat avec



## analyse

Par **Thierry Duchesne**, directeur du département maritime de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques (FMES).

### Photo ci-dessus :

Vu sur le Grand port maritime de Guadeloupe. À l'image de la métropole, les Outre-mer ne sont pas suffisamment tournés vers la mer, alors même que ces territoires possèdent un véritable potentiel économique et stratégique à valoriser via une politique maritime et d'aménagement du territoire qui devra être ambitieuse et privilégier une vision à long terme. (© Grand Port Maritime de Guadeloupe)



## Les nouveaux enjeux géopolitiques et maritimes de l'outre-mer français

Grace à ses Outre-mer, la France possède un vrai potentiel en matière d'influence, de permanence, de développement et de puissance. Mais la contrepartie doit être sa capacité à protéger et à défendre ces territoires qui seront de plus en plus convoités.

**B**ien souvent, la France est qualifiée de puissance maritime parce qu'elle exerce des pouvoirs de juridiction sur la deuxième ZEE du monde avec 10,2 millions de kilomètres carrés. Cette présentation montre surtout la mauvaise compréhension de ce qu'est la dimension maritime. Car, ce qui fait la puissance en mer n'est pas la possession de « vastes arpentés de mer », mais bien la capacité pour un État à s'y déplacer, à y commercer, à l'exploiter, à la protéger et à y combattre. Pour cela, il faut des flottes, des technologies, des ports... et des marins.

Parmi les atouts de la France dans le maritime, il y a bien évidemment l'existence, sur toute la ceinture du globe, de territoires qui lui offrent une présence mondiale dont aucune autre nation du monde ne dispose.

### Bouleversement du paysage stratégique dans la zone indo-pacifique

Le nouveau contexte géopolitique est à la fois favorable et défavorable pour les Outre-mer. La bonne nouvelle, c'est que notre monde se « maritimise » de plus en plus. Dans ce cadre, les territoires ultramarins ont des opportunités intéressantes de développement et d'échanges. Ils deviennent chaque jour plus stratégiques. La mauvaise nouvelle, c'est que de nouvelles puissances, dont la Chine surtout, développent des stratégies de conquête qui passent aussi par la dimension maritime. Nos Outre-mer sont en première ligne. L'isolement ne protège plus. La défense de ces territoires devient une ardente nécessité.

À 90 %, les territoires français se trouvent dans la zone indo-pacifique où s'est déplacé le centre de gravité de notre monde.

C'est là que la Chine tisse patiemment sa toile en prenant une à une les positions qui pourraient assurer, demain, sa suprématie. Son rêve de grande puissance « dépend du maritime qui constitue l'épine dorsale de son économie » (1). Aussi, suivant sa culture du jeu de go, elle étend sa puissance maritime en agissant sur chacun des facteurs avec détermination. La Chine réalise désormais 59 % de la construction navale mondiale, dispose de 15 des 20 premiers ports mondiaux, détient la première flotte marchande (250 millions de tonneaux de jauge brute) et la deuxième flotte militaire.

**“ Il est indéniable que la crise actuelle de la Nouvelle-Calédonie constitue un facteur puissant de déstabilisation de la France dans cette zone du Pacifique jouant en faveur de la Chine. ”**

Sur les océans, la Chine a adopté la stratégie d'étouffement du boa, accumulant les petites actions qui ne provoqueront pas de *casus belli*, mais qui conduiront à un changement stratégique majeur. Elle développe une présence militaire et commerciale dans des ports comme Djibouti, Gwadar (Pakistan) et Kyaukpyu (Birmanie), à proximité de grands détroits internationaux. Actuellement, elle se déploie en direction des îles du Pacifique où elle poursuit son action d'implantation. C'est le cas encore aux îles Salomon où elle vient de signer, cette année, d'importants accords de sécurité qui pourraient déboucher sur l'installation prochaine d'une base militaire.

L'autre grande puissance maritime émergente est l'Inde. Inquiète de l'activisme maritime de la Chine dans l'océan Indien, l'Inde poursuit aussi une politique de développement de sa flotte et d'installation de bases navales. Mais, à la différence de la Chine, cette politique se fait en coopération avec les puissances occidentales. Les États-Unis ont ainsi accordé des facilités d'escale à l'Inde dans sa grande base navale de Diego Garcia, et la France, à La Réunion. Après avoir créé des bases navales dans ses îles Andaman et Nicobar, au débouché du détroit de Malacca, l'Inde a inauguré le 6 mars 2024 une deuxième base militaire navale dans l'archipel des Laquedives, à Minicoy, sur une route maritime sensible.

## Les Outre-mer français en première ligne

Cette situation fait que les territoires ultramarins de la France dans l'Indo-Pacifique se

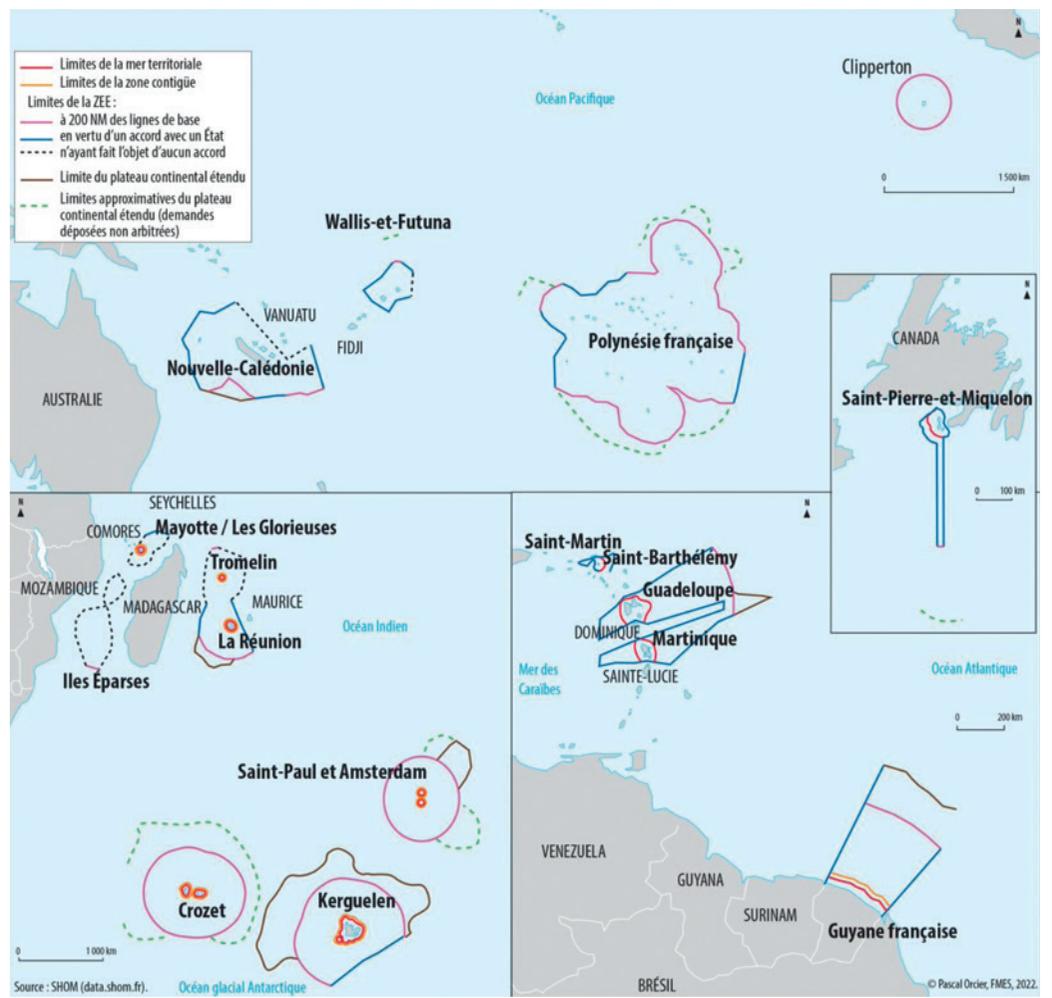
trouvent désormais sur une ligne de fracture mondiale. Ils sont devenus, en quelques années, des interfaces géostratégiques dans des océans convoités, permettant à la France d'être au plus près des zones de tension.

Pour les territoires français du Pacifique, les enjeux sont actuellement liés à l'agenda de la Chine qui a adopté une politique d'influence très volontariste. Avec une approche multidimensionnelle touchant des secteurs variés comme la sécurité, l'économie, la culture, les relations internationales ou l'environnement, cette stratégie d'influence a pour vocation de faire basculer les États insulaires dans sa sphère d'influence.

La Chine sait aussi tirer parti des États en crise ou déstabilisés comme nous le montre le cas des îles Salomon ou du Vanuatu. Il est indéniable que la crise actuelle de la Nouvelle-Calédonie constitue un facteur puissant de déstabilisation de la France dans cette zone du Pacifique jouant en faveur de la Chine.

Quant aux territoires français de l'océan Indien, ils sont en train de retrouver la place stratégique qu'ils avaient perdue avec l'inauguration du canal de Suez à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, les actions des rebelles houthis en mer Rouge contre les navires de commerce ont produit leur effet en divisant par deux le nombre de navires dans le canal de Suez au premier semestre 2024.

## Délimitation maritime des Outre-mer français



## Les territoires de la zone économique exclusive française et leur superficie (en km<sup>2</sup>)

Territoire	Espace maritime
Métropole	371 096
Saint-Pierre et Miquelon	12 387
Antilles françaises	151 076
Guyane	201 461
Mayotte	63 176
La Réunion	998 523
Îles Éparses	623 921
Iles Crozet	563 747
Iles Kerguelen	542 729
Saint-Paul et Amsterdam	506 688
Nouvelle-Calédonie	1 440 161
Wallis et Futuna	262 465
Polynésie française	4 793 620
<b>Clipperton</b>	<b>436 431</b>
Total ZEE	10 186 526
Total ZEE + extension du plateau continental	10 967 481

Menacées dans les eaux littorales de la mer Rouge, les flottes marchandes vont avoir de plus en plus tendance à emprunter la haute mer. C'est ce qui a déjà commencé car ce sont 7,6 millions de tonnes de marchandises qui transitent désormais par le cap de Bonne-Espérance contre 1,8 dans le canal de Suez. Dans ces conditions, des îles comme Mayotte ou La Réunion prennent une importance stratégique majeure qui pourrait s'amplifier dans l'avenir si le passage par Suez constituait un risque non acceptable pour les transporteurs maritimes.

Ces territoires sont aussi importants pour prévenir un autre danger pour le trafic maritime : la piraterie. Cette menace, si elle est actuellement endiguée dans l'océan Indien, ne devrait pas disparaître et restera permanente. Elle pourrait même reprendre de la vigueur avec l'arrivée de nouvelles technologies qui faciliteront l'attaque des navires de commerce. Au regard du rayon d'action connu des pirates somalis, les bases navales de La Réunion et de Mayotte vont demeurer très importantes pour contribuer à la sécurité du transport maritime.

une véritable fragilité. Les menaces qui pourraient déboucher sur une interruption des flux logistiques ne sont pas des vues de l'esprit. Pour cette raison, il faut prendre très au sérieux la prévention de ce type de crise qui passe par trois mesures majeures :

- disposer dans les DROM-COM de réserves stratégiques alimentaires qui pourraient soit s'appuyer sur le privé soit sur des stocks de crise dans les ports (2) ;
- la France doit pouvoir compter sur une flotte de commerce stratégique. Celle-ci existe déjà, mais, comme le recommande le député Yannick Chenevard, dans son récent rapport sur la « flotte stratégique » (3), elle doit faire l'objet de mesures d'accompagnement plus volontaristes et plus... stratégiques ;
- le maintien des liaisons logistiques passe par la capacité des marines militaires, française et alliées, à protéger les trafics à destination des Outre-mer.

### L'enjeu de l'exploitation des ressources halieutiques

Parmi les secteurs de l'économie bleue, la pêche et l'aquaculture apparaissent comme des ressources évidentes des territoires ultramarins français. Leurs vastes ZEE recèlent des stocks importants et bien gérés d'espèces à forte valeur ajoutée comme le thon, la légine, la crevette ou la langouste. Or, bien

“ Dans le contexte actuel de remise en cause généralisée de l'ordre mondial et de réarmement naval, la très forte dépendance de ces territoires aux approvisionnements extérieurs est une véritable fragilité. ”

### Les enjeux maritimes des Outre-mer français

À l'exception de la Guyane, tous les territoires français outre-mer sont des îles dont le paradoxe est que, s'ils dépendent très fortement de la mer, ils ont du mal à transformer cette contrainte en atout. Pourtant, un vrai potentiel existe qui pourrait être basé sur une économie bleue dynamique et résiliente et sur leur dimension stratégique, à condition de répondre à différents défis.

### L'enjeu du transport maritime

Compte tenu de leur grande dépendance aux importations, le premier des enjeux maritimes des territoires outre-mer est le maintien des routes maritimes d'approvisionnement. C'est d'abord le cas pour les approvisionnements alimentaires qui vont de 67 % pour la Guyane jusqu'à 87 % pour la Martinique, et même 98 % pour Saint-Pierre-et-Miquelon. La forte densité de population, la rareté des terres agricoles et l'urbanisation grandissante sont des facteurs qui aggraveront cette situation dans l'avenir, à l'exception, cependant, de la Guyane.

L'autre dépendance vitale des Outre-mer concerne l'énergie. À l'exception de La Réunion qui produit 10 % d'énergies renouvelables, tous les DROM-COM sont totalement dépendants du fioul, du gaz ou du charbon pour leur production électrique et les besoins de l'industrie et des populations.

Dans le contexte actuel de remise en cause généralisée de l'ordre mondial et de réarmement naval, la très forte dépendance de ces territoires aux approvisionnements extérieurs est



### Photo ci-contre :

L'Azerbaïdjan organisait en juillet 2024, via le « Groupe d'initiative de Bakou contre le colonialisme français », un congrès regroupant des indépendantistes de Guyane, Martinique, Corse, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. Les relations entre Paris et Bakou ne cessent de se tendre en raison du soutien marqué de la France à l'Arménie dans le conflit qui l'oppose à l'Azerbaïdjan au Haut-Karabagh. (© Baku Initiative Group)





souvent, ce secteur est déficitaire, malgré les importants moyens mis en œuvre par l'État pour le financer et en préserver la ressource.

La pêche outre-mer est dans une situation contrastée. La pêche artisanale et côtière est vieillissante et ne parvient pas à répondre aux besoins des populations. Le paradoxe est que ces territoires, pourtant pourvus de ressources halieutiques, doivent importer des quantités considérables de poissons.

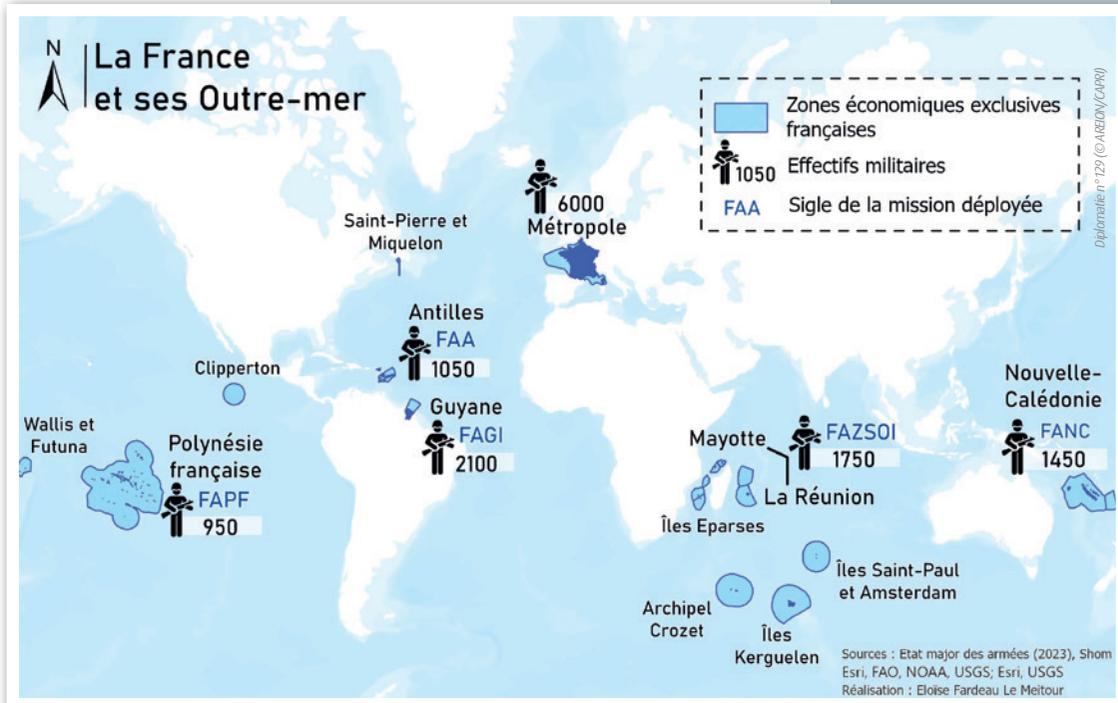
La pêche hauturière se porte mieux et enregistre de bons résultats ces dernières années. C'est un secteur qui porte des capacités de croissance indéniables. Ainsi, la pêche de la légine dans les eaux des terres australes et antarctiques françaises (TAAF) par des palangriers réunionnais génère, à elle seule, 8 % de la valeur ajoutée totale française avec seulement 1 % des quantités pêchées. C'est une pêcherie qui est très bien organisée et bien contrôlée par l'administration des TAAF.

En Polynésie, la pêche hauturière est aussi en plein renouveau. Elle s'y est accrue de 30 % en cinq ans pour atteindre désormais 80 unités, représentant 42 % de tonnage supplémentaire. Avec d'importantes ressources halieutiques présentes dans ses eaux, la Polynésie veut tripler sa flotte dans les prochaines années.

Dans tous les cas, ces flottes de pêche peuvent compter sur des espaces maritimes bien maîtrisés, notamment par les moyens de la Marine nationale dans le cadre de l'action de l'État en mer. Les grandes opérations de police menées au début des années 2000 dans les TAAF, les patrouilles permanentes dans les ZEE du Pacifique, ont permis de bien assainir la situation et de repousser hors des limites des ZEE les flottilles de pêche illégales. Il reste une zone sensible, la Guyane, où les incursions de pêcheurs en provenance du Brésil ou du Suriname voisin sont permanentes et nécessitent, souvent, l'emploi de la force armée pour parvenir à l'interception des navires en infraction.

### La fin du mirage des ressources des grands fonds marins ?

Dans ses ZEE ultramarines, la France pourrait compter aussi d'importantes ressources minérales qui sont encore loin d'être toutes investiguées. Depuis le début des années 1970, la France, sous l'égide de l'IFREMER, a maintenu une recherche en pointe dans le domaine



de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins et dans leurs technologies d'accès. Toujours dans cette perspective d'exploitation, la France a systématiquement demandé des extensions de son plateau continental, l'accroissant jusqu'à en faire le premier du monde avec 11 millions de kilomètres carrés. Mais les doutes sur les conséquences environnementales d'une exploitation ont commencé à apparaître dans le contexte du changement climatique. En novembre 2022, le président de la République a fixé une nouvelle position pour la France, celle du moratoire sur l'exploitation, dans l'attente des expertises environnementales. Actuellement, à l'occasion des négociations sur le futur code minier dans le cadre de l'Autorité internationale des fonds marins, 27 États ont rejoint la proposition de la France d'un moratoire. Cette position constitue un revirement complet de la position française. Elle aura du sens si la communauté internationale nous rejoint sur notre position, mais c'est loin d'être acquis. Car, dans le même temps, des États comme la Norvège, la Chine ou Nauru poussent les feux pour commencer l'exploitation.

### La lutte contre les activités illicites en mer

Le XXI<sup>e</sup> siècle connaît de profonds soubresauts géopolitiques, mais il est surtout caractérisé par un niveau de criminalité inédit. Avec la banalisation des technologies et la mondialisation des échanges, les réseaux mafieux savent tirer profit

de cette situation pour transporter leurs cargaisons illicites d'un continent à un autre.

Les Antilles sont devenues une importante base de lutte en mer contre le trafic avec l'implantation sur place d'une antenne de l'OFAS (Office anti-stupéfiants) et, en mer, des moyens d'interception appartenant à la Marine nationale et à la douane. Pour les unités de la Marine agissant à partir des Antilles, la lutte contre le narcotraffic est devenue la mission principale et tous les capteurs de l'État sont orientés vers l'interception d'éventuels narcotrafiquants. Ce combat est régional car la coordination des opérations de lutte peut aussi être effectuée par la *Joint Interagency Task Force South* (JIATF-S) dirigée par les États-Unis et basée en Floride, qui réunit une vingtaine de pays de la zone. Cette lutte implique aussi La Réunion, mais à un degré moindre. En effet, une des routes maritimes du trafic d'héroïne, en provenance d'Iran, passe par le Nord de l'océan Indien pour aller vers les pays d'Afrique de l'Est et rebondir ensuite vers d'autres destinations, dont l'Europe. Grâce à ce repositionnement de moyens dans les Outre-mer français, la Marine nationale est celle qui, en Europe, réalise les plus importantes saisies. En 2021, elle a intercepté 44,8 tonnes de drogue sur tous les océans (33 tonnes en 2023), ce qui a représenté une valeur de deux milliards d'euros. Ce résultat fait de la France un des premiers acteurs mondiaux de la lutte en mer contre ce fléau.



### Pour aller plus loin

- « Quelles réponses apporter à la territorialisation des espaces maritimes ? », étude de l'institut FMES, mars 2023 (<https://rebrand.ly/qv3kge0>).
- « L'Indo-Pacifique à la croisée des puissances », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n°78, février 2024.



- « Géopolitique de la France », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n°75, août 2023.





## Photo ci-dessus :

L'*Auguste Bénédig*, basé à Nouméa, est le premier des six nouveaux patrouilleurs d'outre-mer (POM) à avoir été réceptionné par la Direction générale de l'armement. Le 18 juillet 2024, la Marine nationale prononçait l'admission au service actif du deuxième POM, qui sera basé à Papeete. Dans le cadre de la loi de programmation militaire, un effort capacitaire a été prévu pour les forces stationnées dans les Outre-mer, incluant notamment 65 véhicules blindés Serval, et plus de 800 millions d'euros seront consacrés aux infrastructures militaires des territoires ultramarins. (© FANC)

## Le nouveau défi de la protection de l'environnement en mer

La protection de l'environnement en mer est devenue un enjeu sensible pour une nation océanique comme la France. Elle passe, notamment, par la création d'aires marines protégées (AMP) dont le concept est né en 1992. Un grand nombre d'États, en raison de leurs engagements internationaux, ont établi des aires marines protégées. Désormais, ce sont 28 millions de kilomètres carrés qui sont sous ce statut, soit 7,7 % des espaces maritimes.

La France a une politique offensive dans ce domaine. Dans sa stratégie nationale pour les aires protégées, elle a déjà fait sien l'objectif 30x30 (4) de la Convention sur la biodiversité biologique en déclarant le classement en aires protégées de 34,9 % de ses espaces maritimes. Avec 3,5 millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes en AMP, la France est le leader mondial, devant les États-Unis (3,3 millions de km<sup>2</sup>).

97 % de ces AMP se trouvent dans les eaux ultramarines françaises qui recèlent 80 % de la biodiversité française. C'est là que la France a créé la deuxième plus grande aire du monde, celle des Terres australes françaises avec 1,6 million

de km<sup>2</sup> de superficie. Les autres grandes AMP sont celles de la Polynésie, du parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie (1,3 million de km<sup>2</sup>) et des parcs naturels marins couvrant toutes les ZEE de Mayotte, des Glorieuses et de la Martinique.

Bien sûr, de nombreuses ONG s'insurgent du fait que le niveau de protection de ces aires ne soit pas suffisamment élevé et que nous serions en présence d'aires marines de « papier ». Cette accusation peut être parfois fondée pour des AMP très côtières où la surveillance et l'interception sont plus complexes. Mais c'est beaucoup moins vrai pour nos grandes aires marines océaniques compte tenu de leur éloignement qui ne favorise pas la discrétion d'éventuels navires en infraction au regard des moyens de détection et d'intervention mis en place.

## Quel avenir pour les Outre-mer français ?

L'avenir des Outre-mer français passera beaucoup par le maritime, compte tenu de leur dépendance à la mer et de son potentiel économique et environnemental. Cependant, la France, à l'instar de la Chine, doit aussi développer une vision « mahanienne » de la mer en s'appuyant sur une marine puissante et sur ses territoires ultramarins. Ces territoires, il va falloir les protéger, mais aussi les valoriser comme points d'appui stratégique. C'est ce que rappelle Pierre Naville dans son ouvrage de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle consacré au stratège naval américain, l'amiral Mahan : « Pour Mahan, les éléments de la maîtrise des mers sont le commerce lié à une production croissante, aux échanges nécessaires, au contrôle des voies maritimes et à la possession de bases portuaires proches ou lointaines en cas de tension et de guerre. (5) »

Depuis le début des années 1990, pour engranger les « dividendes de la paix », la posture militaire dans ces territoires s'est considérablement affaiblie. La loi de programmation militaire 2024-2030 affiche un renforcement des moyens des forces armées outre-mer. Pour la Marine, cela va se traduire par la livraison de six nouveaux patrouilleurs maritimes et de la première corvette destinée à remplacer les frégates de surveillance. Dotées de plus d'autonomie, ces unités seront mieux en mesure d'assurer la surveillance et l'intervention dans les ZEE. Ces nouvelles capacités de projection seront

complétées par des avions de surveillance et d'intervention maritime de nouvelle génération et par des drones.

Mais, comme on le voit, cet effort n'est en réalité qu'un rattrapage d'un renouvellement de moyens constamment repoussé. Il n'est pas à la hauteur des enjeux du nouvel environnement international. Or, il est encore temps de dissuader les menaces. Dans le monde qui vient, deux territoires devraient faire l'objet d'un effort particulier pour éviter toute velléité d'escalade. Il s'agit de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte (6)/ La Réunion, où les opérations de déstabilisation de la France ont commencé. C'est sur ces territoires qu'il conviendrait de concentrer nos forces. Mais pour ce faire, il n'y a pas de mystère : nous devons maintenant consentir à cet « effort de guerre » qui ne doit pas être qu'un slogan et revenir aux volumes financiers que nous accordions avant la chute du mur de Berlin. La réalité de notre « effort de guerre » a un indicateur qui ne ment pas. C'est celui de la part du PIB que nous consacrons à notre défense. Avec 2 %, la France est encore loin d'être à la hauteur des menaces qui se précisent. À défaut, nous serons condamnés à subir le nouvel ordre mondial qui vient et dont les Outre-mer français sont en première ligne.

**Thierry Duchesne**

## Notes

(1) Hugues Eudeline, « Objectifs politiques de la Chine et stratégie maritime (2/2) (T 1262) », *Revue Défense Nationale*, 2 avril 2021 (<https://rebrand.ly/8khqrbe>).

(2) Cour des Comptes, « Rapport public annuel 2022. Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées » : « 6 : La sécurité des approvisionnements alimentaires », février 2022, p. 219-247 (<https://rebrand.ly/42x0ndp>).

(3) Yannick Chenevard (député), rapport de la « Mission gouvernementale relative à la réévaluation du dispositif de flotte stratégique », 17 juillet 2023 (<https://rebrand.ly/uhol3lc>).

(4) L'objectif 30X30 est défini par la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il prévoit que les États devront, d'ici 2030, placer 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans dans des zones protégées, ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone.

(5) Pierre Naville, *Mahan et la maîtrise des mers*, Bibliothèque Berger-Levrault, 1981.

(6) Jérôme Vellayoudom, « Migration, Comores, Russie, Chine : Mayotte, territoire d'expression des rapports de force globaux », *Diplomatie*, n°127, mai-juin 2024, publié en ligne le 7 juin 2024 (<https://rebrand.ly/7up012t>).